

Envoyé en préfecture le 04/03/2019

Reçu en préfecture le 04/03/2019

Affiché le

- 4 MARS 2019

ID : 056-215601626-20190226-DB20190214B-DE



VILLE DE PLOEMEUR  
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

—  
Séance Publique  
Mardi 26 février 2019  
—

**RUE MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY – VENTE D’UNE PARTIE DE L’ESPACE VERT  
CADASTRE DB 194**

**Etaient présents :**

Ronan LOAS, Serge LECUYER, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Katherine GIANNI, Bernard CLERGEON, Pierre-Yves CAINJO, Jean-Luc MADEC, Martine LIEDOT, Armelle GEGOUSSE, Anne-Valérie RODRIGUES, Michel ROUALO, Dominique SAURAY, Dominique QUINTIN, Isabelle LE RIBLAIR, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Thierry LE FLOCH, Yolande ALLANIC, Nolwenn DELALEE, Jean-Guillaume GOURLAIN.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Christelle CAINJO à Patricia QUERO-RUEN, Teaki DUPONT à Isabelle LE RIBLAIR, Sylvain BRITEL à Daniel LE LORREC

**Absents :** Philippe DONIES, Loïc TONNERRE, Dominique DAUGES

**Secrétaire de séance : Claudie LE BIHAN**

**Présents : 27  
Pouvoirs : 03  
Absents : 03**

**DIRECTION AMENAGEMENT  
URBANISME ET FONCIER**

**RUE MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY – VENTE D'UNE PARTIE DE L'ESPACE VERT  
CADASTRE DB 194**

Rapporteur : Serge LECUYER

Dans le plan de composition du lotissement communal de Saint Déron, il était prévu une bande de terrain restant communal le long des lots. Le propriétaire de la parcelle DB 192 a demandé à acquérir cette bande de terrain d'une largeur d'environ 1,50 m sur 28 m devant sa propriété. Le pourcentage d'espace vert du lotissement de Saint Déron (19,22%) étant supérieur à la norme réglementaire (10%), la vente d'une partie de cet espace telle que proposée est possible.

Le terrain est classé en zone UB au PLU. Les colotis du lotissement ont été consultés et sont favorables à la cession d'une partie de cet espace vert.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à vendre une partie de cet espace vert au prix de 150 € le mètre carré conformément au plan de cession de principe joint, soit pour une surface approximative de 47 m<sup>2</sup> 7 050 €. Les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur.

Les services fiscaux consultés ont évalué le prix de cet espace vert à 150 € le mètre carré.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 2122-21 et L 2241-1 ;

**Vu** le Code général des propriétés des personnes publiques (CGPPP) et notamment l'article 3221-1 ;

**Vu** l'avis de France Domaine ;

**Vu** la délibération du conseil municipal du 26 février 2019 prononçant le déclassement dans le domaine privé communal de la parcelle DB 194 ;

**Vu** l'avis de la commission « urbanisme et logement » en date du 14 février 2019 ;

**Vu** l'avis de la commission « finances et ressources humaines » en date du 18 février 2019 ;

**Considérant** que les riverains ont été consultés sur ce projet de cession ;

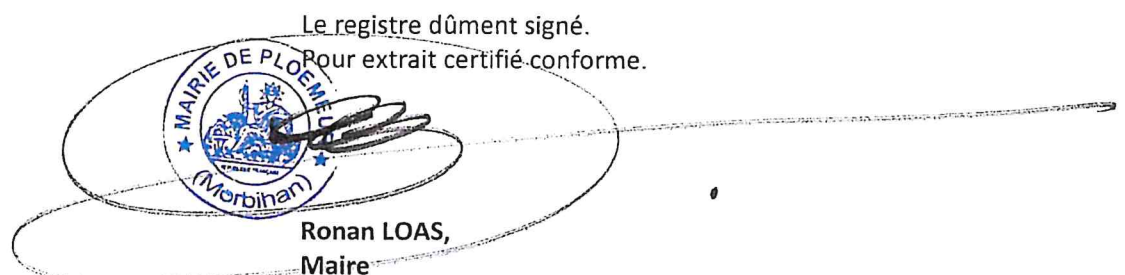
**Considérant** que les acquéreurs ont donné leur accord sur le principe de cession et sur le prix de vente;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la vente de partie de la parcelle cadastrée DB 194 au prix de 150 € le m<sup>2</sup> ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les formalités nécessaires.

**Délibération adoptée à l'UNANIMITE**

Le registre dûment signé.  
Pour extrait certifié conforme.



**Ronan LOAS,  
Maire**

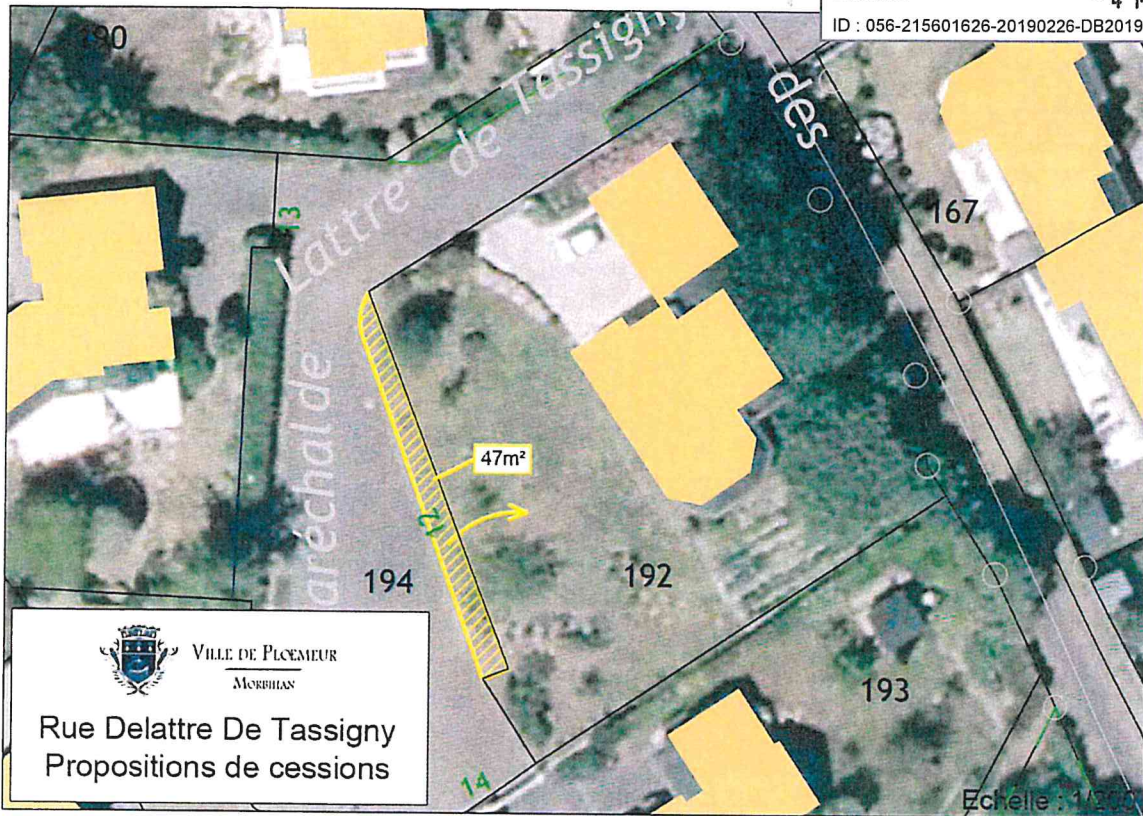
Envoyé en préfecture le 04/03/2019

Reçu en préfecture le 04/03/2019

Affiché le

- 4 MARS 2019

ID : 056-215601626-20190226-DB20190214B-DE



  
VILLE DE PLACEMUR  
MORBIHAN  
Rue Delattre De Tassigny  
Propositions de cessions

Echelle : 1/200